

Travaux de la Chambre

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Deans: Madame le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais revenir aux travaux de la Chambre pendant quelque instants pour poser une question au leader parlementaire du gouvernement.

En nous donnant un aperçu de notre emploi du temps, le leader parlementaire nous a dit quels travaux étaient prévus jusqu'à jeudi prochain. Il a ajouté qu'il pourrait peut-être nous dire à une date ultérieure quelles journées seront consacrées à l'opposition. Il doit se rappeler qu'il y a une semaine, je lui ai demandé, ainsi qu'au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, s'ils envisageaient de faire une déclaration à l'appel des motions sur le sujet du document que vient de déposer le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à savoir l'accord-cadre.

Comme aucune journée d'opposition n'est prévue dans un avenir immédiat et que nous n'aurons pas l'occasion, semble-t-il, de débattre suffisamment la question de l'accord-cadre, le leader parlementaire ou le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est-il disposé à nous dire si le gouvernement va faire une déclaration à l'appel des motions pour permettre à la Chambre de discuter de ce très important document?

M. Pinard: J'ai dit qu'au début de la semaine je pourrais désigner un jour de la semaine prochaine. Ce sera peut-être vendredi prochain, mais c'est tout de même la semaine prochaine. L'opposition aura tout loisir d'aborder cette question si elle juge important de le faire. Dans l'intervalle, je tiens à assurer à mon collègue qu'il aura la possibilité de poser des questions à ce sujet au cours de la période des questions, tous les jours de la semaine prochaine. Le ministre, son adjoint, son suppléant ou son secrétaire parlementaire seront ici et répondront avec plaisir à toutes les questions à ce sujet.

Je tiens à assurer à mon collègue qu'il aura tout le loisir d'aborder la question. Il reste quatre journées d'opposition avant le 26 mars et, du 26 mars au 30 juin, 13 journées supplémentaires seront mises à la disposition de l'opposition. Si les députés s'intéressent véritablement à cette question, ils pourront utiliser une de ces journées pour débattre ce problème très important.

M. Deans: Madame le Président, je suis gré au ministre d'avoir fait remarquer que nous aurons l'occasion de poser des questions. C'est déjà quelque chose. L'ennui, il le comprendra, c'est qu'il s'agit d'un document d'une importance vitale non seulement pour le Canada mais pour beaucoup d'autres pays du monde et que, jusqu'à maintenant, ne disposant pas du document les Canadiens ne pouvaient donc pas l'étudier et en discuter.

Malgré le fait que le gouvernement ait fait tomber en désuétude toute la procédure des déclarations à l'appel des motions, n'est-il pas raisonnable de demander qu'à propos d'une question aussi importante pour le pays, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures prenne la parole pour expliquer durant au moins dix minutes la teneur et la substance de l'accord et sa position sur ce sujet?

M. Pinard: Madame le Président, j'étais très bien disposé à me rendre à la requête du député jusqu'à ce qu'il dise que le gouvernement avait fait un usage abusif des déclarations des ministres. C'est l'opposition qui a fait un mauvais usage de cette période de temps.

M. Deans: J'ai dit «fait tomber en désuétude».

M. Pinard: Cette désuétude est également attribuable à l'opposition. Les députés de l'opposition ont à mon avis amplement l'occasion de soulever la question. Les documents ont été déposés aujourd'hui, ils sont donc disponibles et les parlementaires le savent. A compter de demain, ils pourront soulever la question durant la période des questions. Il reste par ailleurs quelque 20 journées réservées à l'opposition d'ici le 30 juin.

Si les néo-démocrates prennent vraiment la question au sérieux, ils jugeront bon d'y consacrer une des journées qui leur sont réservées au lieu d'obliger le gouvernement à imposer tout le temps une limite aux débats, car ils veulent se faire du capital politique, en empêchant le Parlement de fonctionner, comme ils l'ont fait dans le cas des trois derniers projets de loi relatifs à notre programme des 6 et 5 p. 100, qui ont réussi à faire baisser le taux d'inflation à 8 ou 9 p. 100.

M. McKinnon: Madame le Président, je veux prendre la parole au sujet de ce même rappel au Règlement. Je signale au leader du gouvernement à la Chambre que, selon la tradition, le gouvernement canadien a toujours saisi la Chambre des communes de ses engagements internationaux. Cela s'est fait du temps du très honorable John Diefenbaker, du très honorable Louis Saint-Laurent, et du très honorable Lester B. Pearson. Tous croyaient que le Parlement avait un rôle à jouer dans la formulation de la politique étrangère canadienne et que les engagements internationaux du Canada devaient être ratifiés par la Chambre des communes. Cela ne se fait plus depuis dix, 12 ou 14 ans. Il s'agit d'un très important engagement.

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Je ne vois pas dans l'intervention du député de rappel au Règlement. Je crois que le député conteste le fond de l'engagement. Je sais qu'il voudrait le faire, mais ce n'est pas le moment. Nous parlons maintenant des travaux de la Chambre. Si le député a une question à poser à ce sujet, très bien. Il ne peut toutefois pas débattre la question maintenant.

M. McKinnon: Madame le Président, vous nous mettez dans une situation très difficile. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous place devant un fait accompli. C'est macache et midi sonné: pourtant il voudrait maintenant nous faire débattre un document qu'il a lui-même approuvé officiellement. C'est réduire le rôle du Parlement à rien du tout. A quoi sert d'avoir un Parlement? Je le demande au leader du gouvernement à la Chambre: A quoi sert le Parlement si nous n'avons pas notre mot à dire au sujet des engagements internationaux que prend le gouvernement?

M. Pinard: Madame le Président, c'est exactement la question que j'ai failli poser au député en 1979, lorsqu'il était ministre de la Défense nationale. Il avait alors pris une importante décision sur le renouvellement d'un engagement à l'égard de l'OTAN. En avait-il saisi le Parlement? Je me demande justement ce qu'il a fait à l'époque. Il est donc bien mal placé pour donner des leçons.

Le député a cité en exemple d'anciens premiers ministres. En 1968, le Règlement a été modifié de façon à accorder 25 journées par année à l'opposition. Elle a donc ainsi tout le loisir d'aborder n'importe quel sujet, y compris cette importante question. Nous ne nous y opposerons certes pas. Au contraire, nous allons volontiers participer au débat.